
CONDITIONS GÉNÉRALES

Souscription en ligne
des contrats d'assurance
Automobile et d'assurance
du Conducteur

SOMMAIRE

1^{re} PARTIE - INFORMATIONS LÉGALES	3
2^e PARTIE - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SOUSCRIPTION EN LIGNE	3
3^e PARTIE - CONDITIONS GÉNÉRALES PROPRES AUX CONTRATS D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET/OU D'ASSURANCE DU CONDUCTEUR PROPOSÉS SUR LE SITE DE SOUSCRIPTION EN LIGNE	4
4^e PARTIE - TARIF ET VALIDITÉ DE L'OFFRE PROPOSÉE EN LIGNE PAR SMACL ASSURANCES (CONTRATS AUTOMOBILE ET/OU DU CONDUCTEUR)	4
5^e PARTIE - PROCESSUS DE SOUSCRIPTION EN LIGNE ET PRISE D'EFFET DES CONTRATS D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET/OU DU CONDUCTEUR	5
6^e PARTIE - DROIT À RENONCIATION	6
7^e PARTIE - DURÉE MINIMALE DU CONTRAT D'ASSURANCE	7
8^e PARTIE - SANCTIONS DE LA FAUSSE DÉCLARATION	7
9^e PARTIE - PAIEMENT	8
10^e PARTIE - DONNÉES PERSONNELLES	8
11^e PARTIE - DROIT APPLICABLE ET LANGUE UTILISÉE	9
12^e PARTIE - TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION	9

1^{re} PARTIE

INFORMATIONS LÉGALES

SMACL Assurances est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances ayant son siège social au 141, avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 301 309 605.

L'activité de SMACL Assurances est placée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9.

2^e PARTIE

CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SOUSCRIPTION EN LIGNE

Les présentes conditions générales de souscription en ligne visent à décrire les modalités de souscription en ligne des contrats d'assurance automobile et d'assurance du conducteur.

Elles expriment avec les conditions générales spécifiques aux contrats d'assurance proposés par SMACL Assurances (contrats Automobile et/ou contrat Assurance du conducteur), l'intégralité des obligations et des droits des parties.

Vous disposez de la faculté de les sauvegarder et/ou de les imprimer.

Vous disposez également à tout moment du droit de demander à disposer de l'intégralité des conditions contractuelles suscitées sur support papier.

Toute souscription d'un contrat d'assurance Automobile et/ou d'assurance du Conducteur sur le présent site internet entraîne votre adhésion pleine et entière :

- aux présentes conditions générales de souscription en ligne ;
- aux conditions générales se rapportant aux contrats d'assurance souscrits (contrat Automobile et/ou contrat Assurance du conducteur) ;
- aux conditions particulières, sans exception, ni réserve.

SMACL Assurances se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de souscription en ligne. En cas de modification, il sera appliqué à chaque contrat d'assurance, les conditions générales de souscription en ligne en vigueur au jour de la souscription.

3^e PARTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES PROPRES AUX CONTRATS D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET/OU D'ASSURANCE DU CONDUCTEUR PROPOSÉS SUR LE SITE DE SOUSCRIPTION EN LIGNE

Les conditions générales applicables à ces contrats d'assurance sont celles en vigueur à la date d'effet du contrat.

4^e PARTIE

TARIF ET VALIDITÉ DE L'OFFRE PROPOSÉE EN LIGNE PAR SMACL ASSURANCES (CONTRATS AUTOMOBILE ET/OU DU CONDUCTEUR)

Le montant de la cotisation TTC est déterminé en fonction des garanties, options et franchises que vous avez choisies. Il est établi en euro.

En cas de première souscription à un contrat SMACL Assurances, le montant du droit d'adhésion TTC est forfaitaire. Il est établi en euro.

5^e PARTIE

PROCESSUS DE SOUSCRIPTION EN LIGNE ET PRISE D'EFFET DES CONTRATS D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET/OU DU CONDUCTEUR

Votre souscription sera validée après que vous ayez accepté le devis, les conditions générales d'assurance Automobile et/ou d'assurance du Conducteur, les présentes conditions générales de souscription en ligne et après le paiement de la **1^{ère} cotisation annuelle ou de l'acompte et le cas échéant du droit d'adhésion (en cas de première souscription à un contrat SMACL Assurances)**.

Le contrat d'assurance sera formé dès le paiement de la **1^{ère} cotisation annuelle ou de l'acompte**.

Une garantie provisoire est accordée pour une durée de 15 jours à compter de la date d'effet du contrat Automobile, le temps pour vous de nous transmettre les documents nécessaires à la conclusion du contrat :

- les relevés d'informations concernant les conducteurs désignés au contrat ;
- la photocopie du (ou des) permis de conduire du (ou des) conducteur(s) ;
- la photocopie de la carte grise du véhicule ;
- la demande d'adhésion signée, datée et accompagnée de la mention "Bon pour accord" ;
- la lettre de résiliation (en cas de changement d'assureur).

Le contrat Automobile prend effet à la date que vous avez choisie, sachant que cette date ne peut être :

- antérieure à la date du jour de souscription ;
- postérieure de plus de trois mois au jour de souscription.

Le contrat Assurance du conducteur prend effet à la date que vous avez choisie, sachant que cette date ne peut être :

- antérieure à la date du jour de souscription ;
- antérieure à l'arrivée du terme du délai de renonciation dont vous disposez pour ce contrat, sauf accord de votre part ;
- postérieure de plus de trois mois au jour de souscription.

6^e PARTIE

DROIT À RENONCIATION

Conformément à l'article L.112-2-1 du Code des assurances :

- vous ne disposez pas du droit de renonciation s'agissant du contrat Automobile souscrit à distance ;
- vous avez la possibilité de **renoncer à la souscription du contrat Assurance du conducteur** dans un délai de 14 jours à compter du jour de la conclusion du contrat à distance ou à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L.121-20-11 du Code de la consommation, dans l'hypothèse où cette dernière date serait postérieure à la date de conclusion du contrat à distance.

Cette faculté de renonciation s'exerce sans avoir à justifier de motif, ni à supporter de pénalités.

Vous trouverez ci-dessous le modèle de lettre de renonciation à nous adresser à l'adresse suivante :

SMACL Assurances – Service des particuliers – 141, avenue Salvador Allende – CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.

“Par la présente lettre recommandée, je soussigné, M..., demeurant à..., fais usage de mon droit de renonciation dans le délai de 14 jours conformément aux dispositions de l'article L.112-2-1 du Code des assurances et souhaite mettre fin au contrat d'assurance du conducteur n°..... souscrit le...”

En dehors du contrat Automobile, le droit de renonciation ne s'applique pas non plus lorsque le contrat a été “exécuté intégralement par les deux parties à votre demande expresse et avant que vous n'ayez renoncé”. Le droit de renonciation concerne toute personne physique ayant conclu, à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, un contrat à distance.

Montant de la cotisation due en contrepartie de la prise d'effet des garanties avant renonciation.

Lorsque vous renoncez à la souscription du contrat Assurance du conducteur après qu'il ait pris effet ou ait commencé à être exécuté par SMACL Assurances ou par vous-même :

- vous n'êtes tenu qu'au paiement de la part de cotisation relative à la période d'assurance effective à l'exclusion de toute pénalité ;
- nous nous engageons à vous rembourser dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours, toutes les sommes que nous avons perçues à l'exception de la part de cotisation correspondant à la période de garantie effective ;
- vous devez nous restituer dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours, toute autre somme ou tout bien que vous avez reçu de SMACL Assurances.

Le délai de 30 jours court à compter du jour où vous nous communiquez votre volonté de renoncer au contrat d'assurance.

7^e PARTIE

DURÉE MINIMALE DU CONTRAT D'ASSURANCE

Le contrat est conclu pour une période initiale comprise entre la date d'effet et l'échéance annuelle suivante, sauf si cette dernière est éloignée de moins de 6 mois. Dans ce cas, la durée du contrat est prolongée d'un an après la première échéance annuelle.

8^e PARTIE

SANCTIONS DE LA FAUSSE DECLARATION

SMACL Assurances se réserve le droit de résilier ou d'appliquer la nullité du contrat, pour toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'appréciation pour SMACL Assurances. Les cotisations payées demeurent alors acquises à SMACL Assurances, qui a droit au paiement de toutes les cotisations échues à titre de dommages et intérêts (article L.113-8 du Code des assurances).

Toute omission ou déclaration inexacte de bonne foi de votre part, constatée avant tout sinistre, donnera le droit à SMACL Assurances :

- soit de maintenir le contrat si vous acceptez une augmentation de cotisation ;
- soit de résilier le contrat.

Cette résiliation prendra effet dix jours après vous avoir été notifiée par lettre recommandée et SMACL Assurances vous restituera la portion de la cotisation payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Toute omission ou déclaration inexacte de bonne foi de votre part, constatée après un sinistre, entraînera une réduction de l'indemnité en proportion du taux des cotisations payées par rapport au taux des cotisations qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés (article L.113-9 du Code des assurances).

9^e PARTIE

PAIEMENT

- **Paiement lors de la souscription en ligne**

Lors de la souscription, vous disposez de la faculté de régler intégralement le montant de votre cotisation annuelle ou de régler un acompte correspondant à deux mois de cotisation.

Le paiement du solde de la cotisation se fera par chèque bancaire ou postal ou par prélèvement.

Le paiement du droit d'adhésion (en cas de première souscription à un contrat SMACL Assurances) s'opère lors de la souscription en ligne.

- **Sécurité du paiement lors de la souscription**

Le paiement lors de la souscription, s'effectue par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, MasterCard) directement sur le site de notre partenaire : le Crédit Agricole.

Aucune information concernant votre compte bancaire ne transite via notre site smacl.fr.

Les paiements sont réalisés par le biais du système sécurisé du Crédit Agricole qui utilise le protocole SSL (Secure Socket Layer) de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel et qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau du Crédit Agricole.

10^e PARTIE

DONNÉES PERSONNELLES

8

Dans le cadre de ses activités, SMACL Assurances est responsable du traitement des données personnelles vous concernant recueillies sur les présents formulaires de souscription en ligne. Certains champs sont obligatoires, ils sont marqués d'un astérisque (*).

Le traitement de ces données personnelles est nécessaire dans le cadre de la souscription, de la gestion et de l'exécution du contrat d'assurance et afin d'organiser la vie institutionnelle relevant des statuts de SMACL Assurances, ainsi que pour répondre à des prescriptions réglementaires parmi lesquelles la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que les réponses aux demandes officielles des autorités publiques ou judiciaires dûment autorisées.

Les données peuvent également être traitées par SMACL Assurances dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en oeuvre dans l'intérêt légitime de l'Assureur et de ses sociétaires et dans le cadre des opérations d'amélioration de la relation commerciale.

Sans opposition de votre part, ces données pourront être utilisées pour des actions commerciales et pour l'envoi d'informations sur les produits et services distribués par SMACL Assurances.

De façon générale, le défaut de fourniture des données sollicitées aura pour conséquence de ne pas permettre l'exécution des services attendus.

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez l'espace dédié « Données personnelles » (www.smacl.fr/donnees-personnelles) sur smacl.fr ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr

11^e PARTIE

DROIT APPLICABLE ET LANGUE UTILISÉE

Le présent contrat est régi par le droit français et l'ensemble des documents remis au souscripteur seront rédigés en langue française.

12^e PARTIE

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Pour toute réclamation, par principe, adressez-vous au responsable du service des particuliers.

SMACL Assurances s'engage à accuser réception de votre réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. La réponse sera apportée dans les deux mois entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse à l'assuré.

Si l'objet de votre réclamation persiste, vous pouvez alors adresser un courrier à :

- **SMACL Assurances - Direction Marchés** - 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat.
- **SMACL Assurances - Direction Indemnisations** - TSA 67211 - CS 20000 - 79060 NIORT CEDEX 9 dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre.

SMACL Assurances s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.

MÉDIATION INTERNE

Si aucune solution n'est trouvée dans le cadre du traitement des réclamations par SMACL Assurances, l'assuré ou le souscripteur pourra saisir gratuitement le Médiateur de l'Assurance. SMACL Assurances applique le dispositif de l'association La Médiation de l'Assurance dont l'assuré ou le souscripteur peut obtenir toute information utile sur le site "<http://www.mediation-assurance.org>".

Comment saisir le Médiateur de l'Assurance :

- sur le site <http://www.mediation-assurance.org> ;
- par courrier à l'adresse suivante :
La médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09.

smacl.fr

SMACL Assurances

Siège social

141, avenue Salvador-Allende

CS 20000

79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56 / Fax : + 33 (0)5 49 73 47 20

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances
RCS Niort n° 301 309 605